

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****De la séance du 27 octobre 2003****Présents**

Jean-Emmanuel COMBES, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Christian LARGER, Bruno MAQUART, François RACHLINE.

Eliana CASTRO BEDOYA, Domitien DETRIE, Jean-Batiste GOULARD, Jean-Baptiste DABEZIES, Antoine DETOURNÉ, Thymée N'DOUR, Claire PIEROT.

Amélie de CREPY-ALEXIS.

Jacques ANDREANI, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jacques REVEL, Jean-François SIRINELLI.

**Absents ou excusés**

Jean Serge BERSTEIN (procuration Jean-François SIRINELLI), Jean-Jacques GABAS (procuration Michel PEBEREAU).

Manuel BOUGEARD (procuration à Antoine DETOURNÉ).

Bernadette MILOME, Jocelyne TRILLAUD (procuration Amélie de CREPY-ALEXIS).

Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRIC (procuration Jean-Paul FITOUSSI).

**Assistaient à la réunion**

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
Mme Nelly HOUSSAYE	représentante du recteur,
Mme Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice du développement et des relations avec les entreprises,
Mme Ghislaine FAU	chargée de mission, responsable de l'aide sociale,
M. Yves RICHARD	directeur des finances,
Mme Isabelle FRANCOIS	directrice adjointe des finances

\*\*\*\*

I.	Perspectives d'exécution du budget 2003	p. 2
II.	Avis sur le projet de délibération relative à la réforme des droits de scolarité	p. 6
III.	Hypothèses et projections sur le financement de Sciences Po à 4 ans (2003-2006)	p. 11
IV.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 23 juin 2003	p. 12
V.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 12

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2003**

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de Michel Pébereau. Il indique que deux membres du Conseil de Direction ont été remplacés. Léonard Gourinat, élu étudiant, a démissionné et a été remplacé par Jean-Baptiste Dabezies. Lucile Gruntz a également démissionné et a été remplacée par Antoine Detourné. Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil.

**I. Perspectives d'exécution du budget 2003**

*a) Exposé*

Richard DESCOINGS souligne que 2003 a été une année d'incertitudes bien particulière. Il y avait d'abord incertitude sur la manière dont le gouvernement réagirait en termes de politique économique au regard de la très faible croissance en France et saurait convaincre ou non les autorités européennes d'appliquer avec discernement le pacte de stabilité. La deuxième incertitude concernait la place que le gouvernement donnerait à l'éducation nationale et à la recherche et, au sein de l'éducation nationale, à l'enseignement supérieur dans ses priorités budgétaires. La troisième incertitude portait sur la rupture du contrat quadriennal liant Sciences Po à l'Etat sur la période 2001-2004, puisque des négociations portant sur le financement de Sciences Po de 2003 à 2006 ont repris à la fin de l'hiver dernier. Au-delà de ces incertitudes, deux fantasmes se sont largement développés au moment où le directeur a proposé un débat public à Sciences Po sur les modes de financement et sur la possibilité d'augmenter les droits de scolarité à Sciences Po. Le premier fantasme est que les caisses de la FNSP seraient vides, que la gestion de l'Institut partirait à vau-l'eau et que la proposition de hausse des droits d'inscription servirait à palier une situation financière malsaine, voire désastreuse. Le deuxième fantasme est le désengagement financier de l'Etat qui, soit frapperait déjà Sciences Po, soit devrait nécessairement le faire dans les prochaines années. Quel bilan peut-on déjà tracer de cette année 2003 ? Premièrement, le gouvernement n'a pas souhaité recourir à des annulations budgétaires massives. Il y a certes eu des annulations de crédits en cours d'année, mais elles n'ont pas conduit à mettre en cause les principales politiques publiques menées notamment en matière d'éducation nationale et de recherche. Deuxièmement, l'éducation nationale a été déclarée par le gouvernement priorité budgétaire, non seulement pour l'enseignement primaire et secondaire, ce qui est classique en France quel que soit le gouvernement, mais aussi pour l'enseignement supérieur et la recherche, avec à la clé des décisions précises sur l'exécution du budget 2003 et sur la préparation du budget 2004. Ce dernier prévoit une augmentation de 3 % des moyens de fonctionnement pour l'enseignement supérieur et la recherche, soit près du double de l'évolution du budget de l'Etat dans son ensemble.

Les négociations avec l'Etat sur le financement de Sciences Po entre 2003 et 2006 qui ont eu lieu avec la Direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Education nationale ont abouti à un certain nombre de conclusions extraordinairement positives et très importantes pour l'avenir de Sciences Po. Pour la première fois dans l'histoire de Sciences Po, l'Etat a accepté d'inscrire dans le contrat quadriennal 2003-2006 le soutien financier qu'il apportera à l'évolution de la masse salariale de Sciences Po. Il financera cette évolution aussi bien en ce qui concerne l'augmentation générale des fonctionnaires qui, lorsqu'elle interviendra, sera appliquée année après année aux salariés de la FNSP qu'en ce qui concerne les glissements GVT dont le montant a été retenu à 2%, ce qui est le montant retenu par la direction du budget pour l'ensemble des agents des différentes fonctions publiques de

l'Etat. Deuxièmement, l'Etat accepte de tenir compte de l'inflation pour Sciences Po, à hauteur d'1,5 point chaque année. C'est tout à fait inhabituel dans la répartition des crédits publics alloués par l'Etat aux différentes administrations, qu'elles soient centrales ou déconcentrées, ou aux établissements publics comme l'IEP. L'inflation sera peut-être un peu supérieure à 1,5%, mais cela constitue une garantie considérable que chaque année ne soit pas perdue en pouvoir d'activité pour Sciences Po. Le troisième élément fondamental de ces négociations est que le ministère de l'Education nationale a fait le choix d'accompagner la montée en puissance de Sciences Po et plus spécifiquement l'augmentation du nombre d'étudiants qui peuvent être accueillis. La direction avait présenté au Conseil de Direction, puis à l'Etat, trois hypothèses concernant le nombre d'étudiants. La première était la stabilisation au niveau atteint en 2002-2003, soit 5800 élèves environ. Cette stabilisation aurait conduit, d'ici à 2006, à une division par deux des taux de sélection à Sciences Po, qui sont déjà très sévères. Par exemple, pour l'entrée en 2<sup>ème</sup> année en 2002-2003, les jurys ont retenu 4,5% des candidats. A peu près aucune grande école aujourd'hui n'a des taux de sélection aussi stricts. Pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année, le taux d'admission est passé au-dessous de la barre des 10 %, alors que depuis une décennie, il était autour de 12-13 %. La deuxième hypothèse est de stabiliser les taux de sélection, en retenant une augmentation annuelle du nombre des candidats de 10%, c'est-à-dire une augmentation sensiblement inférieure à celle que Sciences Po connaît depuis plus de cinq ans. Ce maintien du taux de sélection conduirait à la rentrée 2006 à accueillir à Sciences Po un peu plus de 8200 étudiants, alors qu'ils étaient 4000 au début des années 90. Il serait difficile de gérer une telle augmentation. La direction avait proposé une hypothèse médiane, qui était de maintenir constant le nombre des nouveaux entrants à Sciences Po sur la base de 2002-2003, soit environ 1400 nouveaux entrants chaque année, ce qui devrait conduire l'Institut à accueillir environ 6800 étudiants à la rentrée 2006. C'est cette dernière hypothèse que l'Etat a retenue, ce qui est important à double titre. Cela signifie d'abord que l'Etat va accompagner à due proportion l'augmentation des crédits pédagogiques nécessaires pour rémunérer les enseignants vacataires qui auront plus d'élèves. Au-delà de l'approche budgétaire, l'approche politique est particulièrement importante, puisque c'est la reconnaissance définitive que Sciences Po est une institution d'enseignement supérieur et de recherche. Des travaux récents réalisés par le CEVIPOF mettent en lumière le fait que le principal biais social dans le recrutement des élèves de Sciences Po est le ratio entre le nombre d'admis et le nombre de candidats. Si on devait encore durcir le taux de sélection, cela mettrait en péril la politique d'ouverture sociale en fonction des mérites intellectuels des candidats menée depuis longtemps déjà. Enfin, a été décidée une augmentation de la rémunération des maîtres de conférence vacataires, qui n'avait pas depuis 1991. Pour certains, il ne s'agit pas d'un complément de salaire qui changerait leur train de vie. Pour d'autres, ce n'est pas le cas. Ainsi, pour une bonne partie des enseignants de langue et des enseignants du second degré qui interviennent dans de nombreuses disciplines qui sont indispensables à la qualité des études à Sciences Po, le différentiel de niveau de vie est significatif. Indépendamment du pouvoir d'achat que cela pourrait représenter, il y a une question de considération. Toute peine mérite reconnaissance par la rémunération et par l'attention qui est portée aux enseignants vacataires. La position de départ du ministère était rude et logique. Elle consistait à dire qu'à Sciences Po, le montant de la rémunération des enseignants vacataires est sensiblement supérieur au montant de la rémunération des vacataires à l'université. Richard Descoings a plaidé que la misère des uns ne doit pas expliquer l'absence de considération pour les autres. Ce n'est pas parce que les vacataires embauchés par les universités pour compléter les potentiels d'enseignement sont mal payés qu'il faut se désintéresser de la rémunération des vacataires qui interviennent à Sciences Po. Le directeur rappelle que les enseignants vacataires représentent plus de 90 % du potentiel d'enseignement de Sciences Po. Une solution de compromis a finalement été trouvée. Richard Descoings souhaitait augmenter les vacataires de 40%, en étalant la hausse sur trois ou quatre ans. Il a finalement été décidé de les augmenter de 20% , mais en une seule fois et dès l'année 2004. L'Etat a accepté de financer un tiers de cette augmentation. L'Institut devra trouver sur ses ressources propres les moyens budgétaires de financer les deux tiers restants.

Dès 2003, les moyens alloués par l'Etat augmenteront de près 550 000 euros, qui s'ajoutent aux 700000 euros supplémentaires alloués à Sciences Po en début d'année. En 2004, 2005 et 2006, Sciences Po recevra chaque année un surcroît d'allocation budgétaire. Loin de se désengager, l'Etat confirme et augmente son soutien financier à Sciences Po.

Le second fantasme concerne un prétendu mauvais état des caisses de la FNSP. Or celle-ci n'a pas un euro de dettes, ce qui pose d'ailleurs d'autres problèmes, puisque l'on finance des investissements sur

des crédits de fonctionnement. Depuis 1996, les comptes ont toujours été équilibrés, sauf lors d'une année où il avait fallu provisionner des sommes importantes pour le règlement d'un contentieux avec l'URSSAF, contentieux que Sciences Po a gagné. La somme provisionnée a donc été récupérée. En 2002, Sciences Po était tout juste parvenue à l'équilibre. Cette année, grâce aux mesures d'économie décidées en début d'année budgétaire, Sciences Po parvient à des résultats satisfaisants d'un point de vue comptable. Sciences Po a économisé en ne procédant pas à des investissements en travaux cette année. Cela représente un million d'euros d'économies par rapport aux ressources dont disposait l'Institut. Richard Descoings ne croit pas que cela puisse être une politique pérenne. Un établissement qui n'assure pas le maintien en bon état de son patrimoine et qui ne procède pas à des travaux nécessaires à l'amélioration des conditions d'études et de recherche ne remplit pas une de ses missions. Des économies ont également été réalisées sur le fonctionnement. A la fin de l'année 2003, Sciences Po devrait avoir réalisé au moins 750 000 euros d'économie par rapport aux comptes 2002. Voilà qui permettra de répondre à ceux qui pensaient qu'il y avait emballement des dépenses, impossibilité de maîtriser les coûts de fonctionnement et course folle aux ressources nouvelles pour faire face à des dépenses non maîtrisées. Quatre secteurs ont été volontairement placés à l'abri de ce plan d'économies. Premièrement, Sciences Po a appliqué l'accord d'entreprise concernant l'évolution des rémunérations des salariés de la FNSP. Le gel des recrutements annoncé par le directeur en début d'année n'a pas été très virulent puisqu'à la fin octobre 2003, on a constaté qu'il y avait en réalité deux créations nettes d'emplois par rapport aux nombres de salariés permanents à la fin 2002. De service à service, il y a bien sûr eu réallocation d'emplois. Lorsqu'on est en période de quasi stagnation de l'emploi, il faut, pour permettre à des services de développer leur activité, déplacer des emplois d'un service à un autre. Les dépenses pédagogiques ont également été à l'abri de ce programme d'économies. On ne peut pas lésiner sur le montant des dépenses concernant l'encadrement pédagogique des étudiants. Troisièmement, dans le respect d'une longue tradition à la FNSP, la politique d'acquisition d'ouvrages et d'abonnements périodiques a été mise à l'abri des difficultés budgétaires. Les crédits pour les dépenses d'acquisition d'ouvrages, d'abonnements périodiques et d'abonnement à des ressources documentaires électroniques ont même sensiblement été augmentés. Enfin, l'aide matérielle et financière destinée aux étudiants qui en ont besoin a été maintenue à un niveau très élevé, avec 3,9 millions d'euros inscrits au budget prévisionnel. C'est donc sur le fonctionnement et sur les prestations de service que l'effort a été mené pour la deuxième année consécutive, alors que le nombre d'étudiants a augmenté et que les activités se sont développées. Les dépenses de fonctionnement *stricto sensu* sont en baisse de 200 000 euros, ce qui est considérable dans une institution qui se développe. Il est encore plus frappant de voir que le pourcentage des dépenses de fonctionnement *stricto sensu* est passé de 7,4 % en 2001 à 6 % en 2003. Cela a conduit Sciences Po à avoir une trésorerie sensiblement meilleure que l'an passé, puisque le nombre de jours de découvert a été divisé par trois et le montant maximal des découverts divisé par quatre.

Sciences Po part donc sur une base financière saine, parce que l'Institut n'a pas de dettes, parce que les salariés de Sciences Po ont fait la démonstration qu'ils sont parfaitement conscients que tout euro dépensé doit être justifié et qu'il faut chercher toujours plus loin l'efficacité de la dépense. La situation financière de Sciences Po est également saine parce que l'Etat assure de façon certaine de 2003 à 2006 le financement des dépenses récurrentes les plus importantes : les salaires, les dépenses pédagogiques et la prise en considération de l'inflation. Enfin, elle est saine parce que cela permet de commencer à constituer une épargne. Il est essentiel pour Sciences Po d'épargner pour investir, afin d'améliorer la situation de l'établissement dans son périmètre actuel et de dégager des capacités d'accueil supplémentaires pour les prochaines années.

#### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU fait remarquer que cet exposé très intéressant permet de bien cadrer l'ensemble des discussions qui auront lieu au cours de ce Conseil. Il félicite la direction de la situation dans laquelle se trouve Sciences Po. Au départ, l'exercice 2003 paraissait être potentiellement difficile.

Aujourd'hui, Sciences Po a la perspective d'un résultat positif de 1,8 million d'euros. Cela crée une situation très favorable pour envisager l'avenir.

Bruno MAQUART demande si on exclut pour l'avenir tout emprunt.

Richard DESCOINGS répond qu'il ne l'exclut pas. Il proposera au contraire au Conseil d'Administration de la FNSP, compte tenu de la situation de départ de Sciences Po et de sa capacité à épargner, d'avoir une politique d'investissements partiellement financés par l'emprunt. Cela n'a pas été jusqu'à présent l'habitude du Conseil. Il y a deux sujets majeurs, à savoir la construction d'une résidence universitaire et l'acquisition d'un immeuble où Sciences Po aurait des salles de classe pour installer mieux qu'aujourd'hui les étudiants, qui seraient un investissement essentiel et qui permettraient de limiter les dépenses de loyer. Il faudra faire assez vite, compte tenu du niveau des taux.

Claire PIEROT constate qu'à la page 8 du document envoyé aux membres du Conseil, on voit que les recettes des droits de bibliothèque étaient de 60 000 euros dans le budget prévisionnel alors qu'elles ont été en réalité de 15 000 euros. Elle demande d'où vient cette différence. Par ailleurs, page 30, dans le tableau des dépenses de l'IEP, il y a une variation de 44,6 % entre les prévisions et les dépenses effectives en ce qui concerne les missions et réceptions.

Richard DESCOINGS répond qu'on ne fait pas payer l'accès à la bibliothèque autant qu'on l'avait prévu. De nombreuses pressions s'exercent chaque jour sur l'administrateur de la FNSP pour exonérer telle ou telle catégorie des droits de bibliothèque. L'Association française de science politique lui a ainsi rappelé que la FNSP avait une vocation nationale, au-delà des élèves, enseignants et chercheurs de Sciences Po. Richard Descoings a été conduit à accepter une remise de 50% sur le coût d'acquisition d'une carte de bibliothèque pour les membres de l'association. Si le Conseil d'Administration de la FNSP souhaitait revenir sur cette décision, le directeur le ferait. De la même manière, des élus étudiants avaient demandé que l'on ouvre plus largement la bibliothèque à des étudiants d'autres universités. Cela explique la baisse d'un tiers du produit des droits de bibliothèque. Faut-il les augmenter ou refuser des exonérations totales ou partielles des droits d'accès à la bibliothèque ? Il est possible d'en débattre en Conseil d'Administration, mais cela aura des conséquences non négligeables.

Claire PIEROT précise que sa question n'était pas politique. Elle voulait simplement des explications sur ces différences.

Richard DESCOINGS considère que toute question budgétaire est une question politique à juste titre. L'action de Sciences Po en matière de ressources tout comme les décisions en matière de dépenses ont toujours un substrat de politique institutionnelle. En ce qui concerne les dépenses de missions et réceptions, en début d'année, le directeur a considérablement insisté auprès des centres de recherche, de l'Ecole doctorale, de la DAIE et de la direction des études et de la scolarité pour limiter au strict minimum les dépenses des missions et réceptions. C'est une catastrophe, parce qu'on n'entretient pas un réseau de 240 universités à partir d'un bureau de la rue Saint-Guillaume. Les chercheurs doivent aller sur le terrain, ce qui coûte cher lorsque ce terrain est à l'étranger. Lorsqu'on décide que tout jury de thèse doit comprendre au moins un professeur étranger, le déplacement et l'hébergement de ce professeur sont payés par l'Institut. Dès qu'il l'a pu, Richard Descoings a redonné la possibilité aux différentes directions et centres de recherche d'engager des dépenses de missions et de réceptions.

Michel PEBEREAU réitère ses félicitations à la direction de Sciences Po pour avoir maîtrisé de façon exemplaire le budget.

## II. Avis sur le projet de délibération relative à la réforme des droits de scolarité

### a) Exposé

Jean-Paul FITOUSSI indique que la commission qu'il a présidée s'est réunie sept ou huit fois et que ses conclusions ont été adoptées à l'unanimité des membres présents. Depuis de nombreuses années, la composition sociologique des étudiants choque Jean-Paul Fitoussi. Cela l'a amené d'emblée à soutenir le projet des conventions d'éducation prioritaires et a beaucoup motivé son travail dans cette commission. Il s'agissait de rendre le système plus conforme aux principes du mérite et de l'égalité des chances. Il faut faire en sorte qu'aucun étudiant qui en a les capacités ne soit empêché de venir à Sciences Po parce que sa famille n'en aurait pas les moyens. C'est le principe de base de la réforme proposée. A partir de cela, la commission a tenté de faire de nombreuses simulations pour essayer de trouver un point médian qui favoriserait le mieux l'égalité des chances. Ce n'est pas un principe de discrimination positive, mais un principe d'égalité plus substantielle qui établit une échelle des droits de scolarité qui ira de - 6000 euros à + 4000 euros. Il n'y a pas d'augmentation des droits de scolarité au sens strict du terme, mais une modulation de ces droits. Pour certains, ils baisseront à 500 euros. Pour d'autres, ils impliqueront un crédit qui leur permettra de mieux suivre leur scolarité. Jean-Paul Fitoussi n'espérait pas aboutir à un résultat qui le satisfasse autant par rapport aux convictions qu'il défend depuis toujours et qu'il avait exprimées dans *Le nouvel âge des inégalités*, écrit avec Pierre Rosanvallon. Ce livre avait pour objectif de déterminer comment il est possible, dans une société qui devient de plus en plus complexe, où les inégalités de proximité se développent à une vitesse accélérée, de rétablir l'égalité des chances. Il ajoute que le travail de la commission a été fait en collaboration avec Louis Chauvel, qui a réalisé de nombreuses simulations en travaillant sur des données inédites auxquelles la commission a pu accéder grâce à l'autorisation de l'Assemblée nationale.

Michel PEBEREAU le félicite pour cet excellent travail. Les conclusions auxquelles est parvenue la commission rencontrent l'adhésion d'une part importante du Conseil. Les simulations réalisées sont très utiles, en permettant d'ancrer cette réforme dans le réel.

Richard DESCOINGS rappelle que ces propositions s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion menée depuis longtemps par les Conseils sur le financement de Sciences Po. Le Conseil de Direction et le Conseil d'Administration s'interrogent depuis plusieurs années sur la pérennité des ressources de Sciences Po, leur augmentation et leur diversification. D'où peuvent provenir ces ressources ? Elles viennent à titre principal de l'Etat, qui reste de loin le principal financeur de Sciences Po. Elles viennent également des collectivités locales. Sciences Po a le soutien important de la Région Ile-de-France et du Conseil municipal de la Ville de Paris. Le directeur a été très heureux de voir que Bertrand Delanoë a présenté à la délibération du Conseil municipal la deuxième tranche du cofinancement de l'équipement de la bibliothèque. Il en a été de même pour le Conseil régional d'Ile-de-France. Les financements venant de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France, si importants soient-ils, ne peuvent être que limités. En premier lieu, ce n'est pas la mission de la Ville de Paris. Surtout il n'est guère possible pour les membres du Conseil régional et du Conseil municipal, quelle que soit leur appartenance partisane, de systématiquement favoriser Sciences Po par rapport à des demandes qui viennent de l'ensemble des universités franciliennes et parisiennes, des écoles et des établissements universitaires. L'appui apporté à Sciences Po par le maire de Paris et par le président du Conseil régional est déjà considérable. L'Institut ne peut pas compter sur l'augmentation ou sur le maintien d'un tel appui à l'investissement. D'autres collectivités locales financent les 1ers cycles délocalisés à hauteur de 100 % pour l'équipement et 85 % pour le fonctionnement. On peut développer encore cette appui, mais il portera toujours sur des projets pédagogiques précis.

Les entreprises sont une autre source de financement, sous trois formes. La première est l'affectation d'une partie de la taxe d'apprentissage. L'année 2003 sera une très bonne année, puisque Sciences Po aura 150 000 euros de plus que l'année précédente en taxe d'apprentissage. Celle-ci va d'abord aux formations secondaires, puis aux formations supérieures. Mais les formations supérieures qui ne passent pas par l'apprentissage ne représentent que 25 % du montant de la taxe qui va à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, la taxe d'apprentissage représente 0,25 % de la masse salariale des entreprises qui y sont assujetties. Lorsque la croissance est faible, lorsque les entreprises font très

attention au développement de leur masse salariale, il est clair que la taxe d'apprentissage est réduite. La concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur pour collecter cette taxe est très forte. Il faudra développer les actions de Sciences Po en entreprise. Le fait d'avoir augmenté sur une seule année le produit de cette taxe de 150 000 euros, largement grâce au DESS marketing, est déjà considérable. La deuxième ressource provenant des entreprises est la formation continue. Lorsque Sciences Po répond de façon efficace aux besoins des entreprises, l'activité de formation continue se développe. Le premier semestre 2003 a été un bon semestre dans un climat économique pourtant maussade. Les résultats sont sensiblement en hausse par rapport au premier semestre 2002 et aux prévisions de début 2003. Il faudra cependant attendre la fin de l'année pour avoir une vision globale, les mois de novembre et décembre étant des mois où il y a énormément d'actions de formation continue. La troisième source de financement venant des entreprises est le mécénat. Aujourd'hui en France, il n'y a guère d'incitations fiscales pour que les entreprises financent les établissements d'enseignement supérieur. Certaines composantes au sein de ces établissements ne souhaitent d'ailleurs pas être financées par les entreprises. Les financements par mécénat ne peuvent avoir lieu que sur projet. Enfin, ce n'est pas en France une des missions des entreprises que de financer l'enseignement supérieur public.

Richard Descoings précise qu'il rappelle tout cela pour remettre en perspective le fait que Sciences Po fait feu de tout bois pour toutes les sources de financement de l'établissement. Ce qui a été fait par la commission Fitoussi s'inscrit dans ce cadre. La commission a procédé à un examen juridique très précis du système proposé. Bernard Stirn, vice-président du Conseil d'Etat et membre du Conseil d'Administration de la FNSP, a écrit aux membres pour donner son avis personnel sur la validité juridique de ce système.

#### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU indique que le Conseil devra voter pour avis sur le nouveau système des droits de scolarité, qui repose sur quatre principes : un principe de gratuité, un principe de dégressivité, un principe de modération et un principe de lisibilité. C'est sur la base de ces principes qu'est établi le barème dégressif prévu à compter de l'année universitaire 2004-2005, avec des exonérations et des bourses.

Domitien DETRIE explique la position de l'UNEF sur cette réforme. L'UNEF estime qu'en raison de la portée de la réforme, il est important qu'elle soit en mesure d'exprimer sereinement sa position sur le fond comme sur la forme en évitant les invectives. Sur la forme, l'UNEF estime que la commission n'a jamais permis d'aborder le débat sur les enjeux et l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe, ce à quoi avait pourtant invité le directeur dans sa note du 29 avril 2003. L'UNEF désapprouvait nombre de ses positionnements et souhaitait un débat préalable sur des postulats qui étaient placés sous le sceau de l'irréversible. L'UNEF estime que ces postulats ont fortement conditionné les discussions de la commission, d'autant plus qu'au début de l'année 2003, un maître de conférences de l'IEP affirmait officieusement que la direction avait un projet de réforme dans le tiroir. L'UNEF estime que cette commission n'était pas une vraie concertation, parce qu'elle n'avait vocation qu'à mettre en musique des orientations préétablies. Dès le départ, il était évident que les étudiants ne pourraient pas peser sur cette décision, qui relève du Conseil d'Administration de la FNSP où ils sont faiblement représentés et de façon non permanente. Sur le fond, l'UNEF est en désaccord avec les principes de la réforme, d'abord parce que celle-ci introduit une logique consumériste en présentant des contreparties en termes de services aux étudiants pour mieux vendre une réforme qui engage profondément l'avenir de Sciences Po. En outre, elle pérennise aux yeux de l'UNEF la logique de reproduction sociale qui est déjà à l'œuvre à Sciences Po, puisqu'en s'appuyant davantage sur les droits de scolarité pour financer l'IEP, il deviendra à terme nécessaire à l'équilibre financier de l'Institut que les étudiants issus des familles les plus aisées soient toujours plus nombreux que les étudiants issus des milieux les moins favorisés. Enfin, cette réforme est en contradiction manifeste avec le principe d'autonomie des étudiants, puisqu'elle subordonne le choix des étudiants et le déroulement de leurs études à la volonté de leur famille. En ce qui concerne les conséquences de cette réforme, l'UNEF estime que l'alternative est claire : soit l'Institut renonce à la démocratisation du fait de cette logique financière intenable, soit il entre dans une logique de dérapage accéléré des

droits de scolarité qui mènera à long terme à une privatisation de Sciences Po. Cette réforme est une porte ouverte au désengagement financier de l'Etat. Par exemple, en Grande-Bretagne, la hausse des droits d'inscription a produit un effet de déplacement. Alors que 400 millions de livres sterling ont été dégagées par le paiement des droits d'inscription, les dépenses publiques d'enseignement supérieur ont été réduites de 400 millions de livres. Le gouvernement propose aujourd'hui une nouvelle hausse massive des droits d'inscription qui suscite un important débat en Grande-Bretagne. D'autre part, l'UNEF estime que cette réforme mènera à terme à un modèle d'enseignement supérieur violemment inégalitaire. En effet, la solidarité au sein de ce système ne s'exerce qu'en interne à l'établissement. Une généralisation de ce système signifierait une explosion des inégalités entre universités riches et pauvres. Qu'il s'agisse de l'investissement public ou des modalités de la contribution des étudiants pour préserver l'égalité, seul un débat européen ou au moins national peut permettre de répondre aux problèmes de financement de l'enseignement supérieur. Cette question serait réglée de manière violemment inégalitaire si elle relevait de l'initiative de chaque établissement. La direction prône un modèle qui est celui des grandes universités anglo-saxonnes. L'UNEF pense que ce n'est pas le seul modèle d'enseignement supérieur qui existe et que ce n'est pas le seul capable de subsister dans un contexte de mondialisation. En effet, pour relever l'enjeu d'une économie de la connaissance, deux choix s'offrent aux gouvernements. Ils peuvent opter pour la déréglementation de l'enseignement supérieur et la libéralisation des droits d'inscription, et donc le renforcement de leur pôle d'excellence pour attirer une élite à qui l'accès aux formations supérieures sera réservé. Ils peuvent au contraire investir dans le capital humain et engager des réformes et un réel effort budgétaire pour élever le niveau de qualification de chacun. Tout comme le pacte de stabilité n'est pas éternellement inscrit dans le marbre, l'UNEF pense que le désengagement de l'Etat du champ éducatif n'a rien d'inéluctable. Par ailleurs, l'UNEF constate que la réforme prétend assurer la nécessaire solidarité du financement de l'enseignement supérieur. Or pour que celui-ci soit solidaire, il faut que le rôle central soit donné au financement public, qui doit être le produit d'une fiscalité juste. La direction semble affirmer que la fiscalité française et la répartition des moyens dans l'enseignement supérieur sont injustes. L'UNEF l'invite donc à interpeller le gouvernement, ce pour quoi elle l'appuiera vivement. Dans tous les cas, elle ne saurait se substituer à ce qui relève clairement d'une responsabilité de l'Etat. Enfin, l'UNEF présente plusieurs propositions. En ce qui concerne l'insuffisance des bourses du CROUS, l'UNEF demande depuis plusieurs années la création d'un fonds de solidarité étudiant financé par les droits de scolarité, qui servirait en totalité à financer les bourses. Par ailleurs, l'UNEF propose un statut clair pour Sciences Po. Avec son statut hybride actuel, Sciences Po a un pied dans le service public et un pied en dehors. L'UNEF estime qu'il est temps de donner à l'Institut un statut stable, l'ancrant dans le service public et lié à certaines obligations, notamment celle de mener une vraie politique de démocratisation. La mainmise actuelle de la FNSP sur la gestion administrative et financière de l'IEP doit être remise en cause et se transformer en partenariat. L'IEP doit disposer d'un budget propre voté par son Conseil de Direction et Sciences Po doit, conformément au droit commun universitaire, dépendre du ministère de l'Education nationale. L'UNEF estime en effet que le service public doit certes être fondé sur l'autonomie universitaire, mais doit être encadré par certaines règles. Enfin, en matière de politique de formation, l'UNEF juge qu'il est important de ne pas confondre innovation et dispersion pédagogique. A cet effet, il serait intéressant de lancer une grande concertation sur le jugement que portent les étudiants sur leur formation et d'explorer des pistes de coopération avec d'autres IEP, ce qui permettrait de développer des synergies et d'améliorer la qualité des formations sans fuite en avant budgétaire. En conclusion, il est clair que la question du financement de l'IEP ne peut être déconnectée d'autres questions comme le recrutement, la démocratisation, le positionnement de Sciences Po dans l'enseignement supérieur et sa politique de formation. L'UNEF demande un débat véritable, équitable et ouvert sur l'avenir de Sciences Po, ce qui recueille l'assentiment d'un grand nombre d'étudiants. Ce débat n'a pas eu lieu. La direction ne le propose pas. En conséquence, l'UNEF vote contre cet avis.

Amélie de CREPY-ALEXIS fait remarquer que le document sur les propositions mentionne sept fois le mot « ménages », ce qui témoigne dès le départ de l'orientation du raisonnement. Ce ne sont pas des ménages qui sont à Sciences Po mais des étudiants qui seront astreints au paiement des droits de scolarité. Il semble y avoir une certaine méconnaissance de la situation propre de nombre d'entre eux. Ils font leurs études, certains sont majeurs depuis cinq ou six années, indépendants, responsables de leurs moyens, appartenant à des familles souvent monoparentale ou recomposées, ce qui peut



entraîner des relations distantes, d'où des difficultés pour fournir au service des bourses les documents nécessaires. Les étudiants étrangers peuvent avoir les mêmes difficultés. Elle estime que la meilleure façon d'aider les étudiants est de maintenir les droits de scolarité à un niveau accessible à tous. Un montant de 4000 euros est inaccessible au plus grand nombre. C'est pourquoi elle donnera un avis défavorable à une proposition qui méconnaît la réalité du contexte familial dans lequel vivent aujourd'hui les étudiants. S'il y a des économies à faire à Sciences Po, on peut les trouver dans une meilleure gestion des moyens existants. Au niveau de l'aide sociale, on pourrait éviter de donner des bourses aux étudiants susceptibles d'être exonérés mais qui ne les demandent pas. Des économies pourraient également être faites en suivant une politique de recrutement du personnel plus sévère, notamment en limitant les niveaux hiérarchiques intermédiaires. Le budget du personnel de Sciences Po est massif. C'est à ce niveau qu'on pourrait mieux maîtriser la progression des dépenses en renonçant à une politique à deux vitesses à l'égard du personnel.

Michel PEBEREAU la remercie. Il remarque qu'elle a parlé de méconnaissance des situations propres. Cela fait certainement partie du vocabulaire qu'il est nécessaire d'utiliser pour faire une telle déclaration, mais il souligne que les méconnaissances sont parfois réciproques.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI était favorable à ce débat sur le financement de Sciences Po, mais estime qu'il a été trop rapide et tronqué. En effet, les examens n'étaient pas le meilleur moment pour lancer ce débat et la question des droits de scolarité ne saurait être discutée de manière isolée mais doit l'être dans le cadre du financement général. La décision d'augmenter les droits payés par les étudiants a été initialement motivée par le manque de perspective d'autres sources de financement. Or ces autres sources de financement semblent avoir des perspectives favorables, comme l'a expliqué le directeur aujourd'hui. Dans ce cas, pourquoi ne pas introduire ces éléments dans le projet au lieu de ne parler que des droits de scolarité ? La question du financement de l'IEP devrait être traitée dans son ensemble. Par ailleurs, il demande des précisions sur la manière dont Sciences Po compte obtenir les déclarations d'impôts des parents. Enfin, l'exonération des étudiants étrangers, même européens, sera compliquée par l'existence de systèmes fiscaux différents. Il serait regrettable que certains ne bénéficient pas d'exonération à cause de feuilles d'impôts particulières. A Nancy, certains élèves allemands ont fait remarquer qu'il n'était pas dans les habitudes des Allemands de montrer leurs feuilles d'impôts. Certains étudiants qui pourraient bénéficier d'une exonération ne seraient pas forcément prêts à montrer un justificatif de revenus.

Jean-Baptiste GOULARD annonce que le syndicat InterZ'aides donnera un avis favorable à cette réforme, qu'il a soutenue dès le début. Cette réforme devrait corriger une injustice qui tenait au fait que les seuls à faire des efforts pour financer leurs études étaient les étudiants exonérés qui devaient travailler, les bourses d'enseignement supérieur étant insuffisantes. Certains points importants doivent encore être discutés, notamment la quatrième disposition de la réforme, qui prévoit que cette modulation des droits s'applique à tous les élèves ressortissants de l'Union européenne. Si cela est envisageable aujourd'hui, c'est un cas de figure qui ne peut pas être appliqué à des ressortissants de nouveaux pays européens comme la République tchèque ou la Pologne, qui ont des niveaux de revenus très différents et difficilement comparables à ceux de Français ou d'Allemands. Cela rendra difficile l'évaluation des situations réelles. Il faudrait peut-être que cette disposition s'applique seulement aux pays de la zone euro. Par ailleurs, il fait remarquer que les droits de scolarité acquittés sont inscrits sur la carte d'étudiant. Il serait préférable que les cartes soient toutes les mêmes, sans indiquer le niveau de revenus de la famille de chacun. La partie indiquant les droits de scolarité devrait être détachée des droits de scolarité. Enfin, il est d'accord avec l'UNI sur le fait qu'il faudrait joindre à cette réforme des droits de scolarité les projections sur le financement de Sciences Po à quatre ans. Il est important de montrer aux étudiants que cette réforme des droits de scolarité s'inscrit dans une politique générale de financement de Sciences Po.

François RACHLINE indique qu'il soutient fermement cette réforme, à la fois sur le fond et sur la forme. Il souhaite revenir sur un point qui l'a beaucoup gêné. Certains étudiants laissent entendre que tout a été mis en musique à l'avance. C'est faire peu de cas de la probité des personnes qui ont participé à la commission, comme Jean-Paul Fitoussi, Bernard Stirn, conseiller d'Etat, Bernard Ciotat, président de la sixième chambre de la Cour des Comptes, Thierry Berre, chef de l'Inspection générale des Finances, Pascal Perrineau, Erhard Friedberg et François Rachline. Il est assez choqué de cette manière de présenter les choses.

Jean-Emmanuel COMBES regrette que l'UNEF ne joue pas un rôle moteur dans le développement et le soutien de cette réforme. Contrairement à ce que pense l'UNEF, comme l'a montré l'intervention de Richard Descoings, le maintien et le développement de la présence de l'Etat dans le financement de Sciences Po, ainsi que le maintien voire la progression des moyens recueillis auprès des entreprises montrent que cette réforme est dans une dynamique où l'équilibre des différentes sources de financement permet à Sciences Po de répondre à sa vocation. Cela marque un progrès qui permettra de faire face à la principale menace que connaît l'enseignement supérieur français, à savoir le manque de moyens.

Bruno MAQUART demande quel sera le montant du rendement de cette réforme.

Jacques ANDREANI estime que cette réforme va dans le bon sens. L'Association des anciens élèves de Sciences Po n'a pas encore délibéré formellement, mais cette réforme est généralement approuvée par une très grande partie des anciens élèves. Il demande comment on a établi le tableau des revenus des familles d'élèves à Sciences Po. La majorité d'entre eux ne demandant pas d'aide sociale, leur niveau de revenus ne devrait normalement pas être connu de l'administration.

Christian LARGER pense qu'il s'agit d'une excellente réforme, à la fois équitable et de progrès. Sciences Po a accompli un parcours formidable au cours des dernières années et se situe au niveau des meilleurs établissements d'enseignement supérieur européens, voire mondiaux. Cette quête d'excellence devra être poursuivie dans un contexte concurrentiel renforcé de l'enseignement supérieur. La diversification des sources de financement, notamment par la contribution des étudiants au renforcement de cette excellence, est une très bonne chose. En tant que père de quatre enfants qui font leurs études supérieures, il trouve normal que lorsqu'on a un certain niveau de revenus, on contribue à la formation de ses enfants.

Jean-Baptiste GOULARD rappelle que lors des réunions de la commission, il avait été question d'attribuer un quota de bourses par pays pour les étudiants étrangers. Une telle mesure serait très importante. Elle permettrait à des étudiants étrangers de venir étudier à Paris en ayant la certitude d'avoir une bourse. Or cette disposition n'est pas indiquée dans le projet de réforme.

Antoine DETOURNE souhaite répondre à François Rachline, qui affirme que l'UNEF remet en cause les personnalités qui étaient présentes dans la commission Fitoussi. L'UNEF ne remet en aucun cas en question leur probité, mais la méthode choisie par la direction. Par ailleurs, l'UNEF ne souhaite pas non plus remettre en cause la probité du maître de conférences qui avait annoncé que cette réforme se préparait. Il souhaite commenter les propos de Jean-Emmanuel Combes. La presse parle parfois de Sciences Po comme du Harvard européen. L'UNEF n'est pas *a priori* contre cela, mais qui dit « Harvard européen » dit forcément moyens comparables à ceux de Harvard. Concomitamment à cette présentation de Sciences Po dans la presse, on annonce une réforme des frais de scolarité qui augmente considérablement l'échelon le plus élevé.

Patrice-Michel LANGLUME juge dommage que cette question soit traitée avant le troisième point de l'ordre du jour, parce qu'elle s'inscrit dans la prévision des besoins budgétaires de l'Institut dans les prochaines années pour maintenir et développer ce qui a déjà été entrepris à Sciences Po. Jean-Baptiste Goulard a raison de rappeler que la commission avait évoqué l'attribution de bourses selon les pays, mais il est certain que la direction de l'Institut va rapidement contacter la Commission européenne qui vient de dégager un budget très important pour permettre à des étudiants étrangers de recevoir des bourses pour étudier en France. Il serait possible de recevoir une aide par ce biais. Enfin, il approuve la demande qui consiste à ne pas faire figurer le montant des droits de scolarité sur la carte d'étudiant.

Michel PEBEREAU répond à Patrice-Michel Langlumé que le directeur a d'abord présenté l'ensemble des perspectives financières à l'occasion de la présentation de l'exécution du budget 2003. Le deuxième point de l'ordre du jour traite des recettes et le troisième des dépenses, ce qui est cohérent. Par ailleurs, toujours en ce qui concerne la procédure, il juge exemplaire qu'une réforme comme celle-ci ait fait l'objet d'une procédure aussi minutieuse dans son déroulement. Chacun y participe ou non en fonction de ses souhaits, mais la procédure a été très ouverte, détaillée et entourée d'un maximum de précautions en ce qui concerne la forme. C'est pourquoi il pense, avec François Rachline, qu'il est dommage que la lecture du processus faite par l'UNEF soit agressive à ce point.

Jean-Paul Fitoussi et les autres membres de la commission n'auraient jamais accepté une mission dont le résultat serait connu d'avance. Il arrive, même dans le corps des maîtres de conférences, que certaines personnes tiennent des propos irresponsables ou mal compris. Ces propositions ont été élaborées dans une véritable coopération entre l'administration, les enseignants et les étudiants de Sciences Po.

### **Fin de l'enregistrement**

Jean-Paul FITOUSSI indique que c'est la première fois qu'il travaille avec les étudiants. Le gouvernement abonde dans le sens d'un changement de composition sociale. Réforme plus acceptable si le gouvernement réduit son aide ? Il n'est pas question de contester le principe d'autonomie des étudiants. Jean-Paul Fitoussi confirme que seule la part fiscale sera prise en compte. En ce qui concerne les étudiants issus des pays européens, leur situation sera examinée par une commission de suivi.

Richard DESCOINGS souligne l'importance d'une réflexion sur la zone euro d'un point de vue juridique et économique afin de parvenir à une mise en œuvre concrète. Il est important que les étudiants étrangers connaissent, avant de venir en France, le montant des droits de scolarité et de leur bourse. On n'a cependant pas le droit de demander la feuille d'imposition.

Pour Jean-Baptiste DABEZIES, les droits s'élèvent à 4000 euros.

Richard DESCOINGS répond que les étudiants venant de ménages ayant des revenus faibles et dont la situation nécessitera une bourse seront exonérés. En ce qui concerne l'évaluation des revenus des familles, des simulations ont été faites à partir de la profession des parents, ce qui a généré des questions sur le produit net des droits. Il recommande la prudence car il s'agit de montants par défaut. Le nouveau logiciel indiquera les nouveaux montants des droits de scolarité dès avril-mai 2004.

Le débat avec l'UNEF montre clairement qu'il y a deux écoles de pensée, dont un courant juridique sur la réforme de l'Etat au sein de l'Union européenne.

La campagne électorale de décembre 2002 – janvier 2003 pour l'élection au Conseil de Direction et à la Commission paritaire portait déjà sur les droits de scolarité.

Jean-Baptiste DABEZIES souligne de nouveau qu'officiellement les étudiants paieront 4000 euros par principe. Ils ne paieront moins que s'ils montrent la feuille d'impôts de leurs parents.

Richard DESCOINGS n'est pas d'accord avec cette affirmation. Il fait remarquer que la déformation de certains éléments n'apporte rien au débat.

Jean-Paul FITOUSSI souligne que 97,5 % de la population française est en dessous du niveau de revenus pour lequel on doit payer 4000 euros.

#### *c) Vote*

Le projet de délibération sur la réforme des droits de scolarité est approuvé, avec 19 avis favorables et 8 défavorables.

### **III. Hypothèses et projections sur le financement de sciences po à quatre ans (2003-2006)**

#### *a) Exposé*

Richard DESCOINGS rappelle que la création d'une Ecole de journalisme est en cours de réflexion pour une mise en place dès la rentrée 2004.

#### *b) Questions et observations*

Jean-Baptiste DABEZIES souhaite un état des lieux et perspectives.

Antoine DETOURNE constate une divergence entre le rapport Fitoussi (5M €) et les prévisions d'exécution du budget (6M €). Il regrette que le projet d'Ecole de journalisme ait été appris dans *Le Figaro*. Seuls quelques élus ont participé au groupe de travail.

Christian LARGER souligne l'augmentation du nombre d'enseignants vacataires. Il pense qu'elle est due non seulement au prestige de l'institution mais aussi au complément de revenus apporté par ce statut. Il demande s'il existe des allocations ou aides structurelles européennes comme mode de financement.

François RACHLINE demande quel est le chiffre idéal en matière de prévisions et excédent.

Emmanuel GOLDSTEIN rappelle que des éléments de coût marginal avaient déjà été avancés lors du Conseil de Direction de mai 2003.

Richard DESCOINGS prend la parole pour répondre aux différentes questions posées :

Il explique le différentiel de 5/6 M € par le fait que la commission Fitoussi s'est appuyée sur une hypothèse de 4000 étudiants et que, par la suite, on a tenu compte de l'augmentation prévisible du nombre d'étudiants.

Il insiste sur l'importance de la réflexion menée sur la future Ecole de journalisme au sein du Groupe de travail interne à Sciences Po auquel ont participé des élus étudiants.

Il souligne que les aides européennes à la mobilité proviennent principalement du programme Erasmus. Ces aides concernent un nombre croissant de chercheurs. Par ailleurs, le premier appel d'offres du Sixième PCRD a été lancé. Sur cinq projets en réseau, Sciences Po participe à trois d'entre eux.

Il informe que la question de la résidence universitaire est en cours et que des efforts d'épargne devront être faits sur 2003-2006.

#### **IV. Adoption du proces-verbal provisoire de la séance du 23 juin 2003**

Le procès-verbal est adopté.

#### **V. Echanges d'informations sur des questions diverses**

Etude du CEVIPOF

Jean-Emmanuel COMBES évoque la saisie de la Cour administrative d'appel au sujet des ZEP.

Richard DESCOINGS répond qu'il considère que cette procédure est fondée. Des conventions de cinq ans renouvelables une fois sont une durée trop longue. Est demandée l'extension de cette expérimentation à l'enseignement secondaire privé.

Deux écoles de pensée juridique sont en présence. La première, traditionnelle, argue qu'une décision administrative doit s'appliquer à tous en même temps. La deuxième privilégie la réforme de l'action publique, l'innovation, l'expérimentation. La montée en charge progressive est un élément central avant de proposer à tous les établissements de participer au système.

La séance est levée à 10 h 20.